

Audit du CSEE.
Rapport des vérificateurs sur les comptes du CSEE pour l'année 2007

1. Contexte général.

- 1.1 Les vérificateurs sont ravis de pouvoir rapporter que la transparence, la clarté et l'organisation des comptes restent d'un niveau élevé sous la direction émérite du comptable, Roger Jonckeer. Son recrutement à plein temps est précieux tant pour l'organisation des comptes que par rapport aux exigences de la Commission en matière de détails financiers.
- 1.2 Les comptes ont été professionnellement audités par Ernst & Young, ce qui apporte une sécurité financière pour les transactions réalisées et, citant leurs propres mots, garantit « une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association ». Notre responsabilité en tant que vérificateurs réside dès lors davantage dans l'évaluation politique générale des processus ainsi que dans la sécurité financière à long terme de l'organisation.
- 1.3 La séparation des comptes de la Fondation et du CSEE continue à être un avantage majeur.

2. La Fondation.

- 2.1. Bien que les résultats soient considérés comme ceux de la première année fiscale pour la Fondation, ils couvrent une période de 26 mois, d'octobre 2005 à décembre 2007. Durant cette période, la Fondation a signé trois accords de subvention avec la Commission européenne et 3 avec l'Agence Exécutive de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture. Elle a également conclu un accord de service officiel avec le CSEE qu'elle a chargé de la mise en œuvre des activités relatives aux accords signés. Le délai persistant entre la conclusion d'un accord, la mise en œuvre et la perception du paiement final reste souvent péniblement long. Ainsi, un laps de temps de plus d'une année peut s'écouler avant que le paiement pour un projet soit perçu par la Fondation, et donc avant que celle-ci puisse payer le CSEE pour le travail accompli.
- 2.2. Durant l'année fiscale, les activités relatives à trois accords ont été achevées : d'une part « Dialogue Social III », pour lequel la subvention finale a été versée, et d'autre part « Le stress lié au travail » ainsi que « Les enseignants pour une Europe sociale », pour lesquels les rapports finaux ont été envoyés mais où la Fondation est encore en attente à la fois de l'approbation par la Commission et du paiement final de la subvention. En ce qui concerne les activités liées aux deux projets « L'Europe a besoin des enseignants » et « Truce – Violence à l'école », celles-ci ont commencé avant la fin de l'année fiscale, respectivement en novembre et décembre, mais elles ne seront accomplies que pour la fin de la prochaine année fiscale. Ces accords ont généré des avances de respectivement 74.394,00 et 64.786,00 euro de la part de la Commission, mais le solde de la subvention ne sera perçu qu'en 2009, sous réserve de l'acceptation du rapport final. Les vérificateurs ont été satisfaits de constater que les problèmes, existant dans le passé, pour l'achèvement des rapports, ont disparu.

- 2.3. Les activités relatives au projet "ELFE 2" (janvier 2008-décembre 2009) commenceront l'année prochaine. Pour la première fois, la Fondation a été confrontée au problème que pour deux des trois contrats convenus avec l'Agence exécutive (« Les enseignants pour une Europe sociale » et « ELFE 2 »), cette dernière ait exigé une garantie bancaire couvrant les premières avances. La première garantie de 64.000,00 Euro a été fournie par les réserves de la Fondation, ce qui implique que les fonds soient bloqués et non accessible jusqu'au paiement final de la subvention. Cependant, des intérêts (actuellement 3.25 %) sont payés sur cette réserve et dans ce cas, la banque ne facture que 1 % pour ses services.
- 2.4. La Fondation ne disposait pas d'une capacité suffisante pour couvrir la garantie de 106.970.00 euro requis pour le deuxième contrat et a été obligé de négocier un accord avec la banque ING pour que ce dernier se porte garant, opération qui engendre un coût de 3 % - 3,5 % pour la Fondation. Les vérificateurs se rendent compte de la nécessité de disposer de liquidités et de la difficulté de bloquer un montant considérable pour une longue période. Toutefois, ils ont observé également la charge financière qui résulte d'un manque de moyens financiers permettant à la Fondation de se porter garant (environ 3.200,00 euro par an). Les charges bancaires pour 2007 s'élèvent à 1.167,84 euro, et sont susceptibles d'accroître continuellement. Les vérificateurs se demandent si des solutions créatives, provenant des actifs de syndicats, ne pourraient être explorées comme solution alternative.
- 2.5 Les biens de la Fondations, ainsi que le rapport financier relèvent du domaine public et doivent obligatoirement être publiés dans le Moniteur belge comme informations relatives aux sociétés. Cette opération génère un coût de 314.73 euro qui contribue, avec les frais d'audit, au déficit de 396,81 euro, résultat de la Fondation pour l'année 2007.
- 2.6 Cette situation est préoccupante. Bien que l'année dernière nous avons accepté le principe qu'il n'était pas opportun de transférer des moyens financiers du CSEE vers la Fondation, il n'en reste pas moins que selon les plans initiaux, l'on pourrait s'attendre à ce qu'un montant de 100.000 euro soit transféré à la Fondation. Cette opération déplacerait le problème vers le CSEE, tout en sécurisant la Fondation. Toutefois, les pressions tant externes que bancaires semblent de plus en plus conduire à l'exigence de mettre en œuvre de cette disposition.

En outre, il devient de plus en plus astreignant d'assurer la perception de la totalité de la subvention accordée pour certains projets ; par exemple, l'indemnité journalière de subsistance ainsi que les limites pour les salaires des personnels sont strictement appliquées, même en cas de dépassements mineurs. Le niveau de détail de l'information et des justificatifs demandés représente une obligation exigeante à l'obtention de subventions. Les employés méritent des félicitations pour leurs qualités professionnelles et leurs efforts déployés en vue d'obtenir des financements, en particulier de la part de l'Agence.

3. Le CSEE-ETUCE.

- 3.1 L'augmentation des cotisations de 0.27 en 2006 à 0.302 en 2007 a généré une croissance des revenus de 89.075 euro ou 13 %. Les cotisations augmenteront à nouveau en 2008. Le montant par affilié s'élèvera alors à 0.313. Cette augmentation peut toutefois être considérée comme indispensable. L'exercice 2006 a résulté en un déficit de 43.198,00 euro, la perte étant couverte par les réserves. En 2007, malgré les revenus supplémentaires des cotisations, le déficit s'élève à 102.658,00 euro.
- 3.2 Les vérificateurs sont conscients que le résultat de 2006 englobait des revenus de projets finalisés en cours de l'année, mais couvrant des activités d'années précédentes, ce qui a influencé à la hausse les revenus. Ceci n'a pas été le cas en 2007, les finances liées aux projets ayant été actualisées. La diminution de 111.175,00 euro dans les revenus générés par les projets contrebalance l'augmentation des cotisations, résultant en une réduction des revenus de 22.192,00 euro.
- 3.3 Les vérificateurs sont inquiets par rapport aux attentes irréalistes relatives aux ressources générées par les projets. Le budget de 2008 estime ce type de revenus à 165.000,00 euro, tandis que la réalité basée sur les expériences du passé présage que le maximum qui pouvait être acquis aurait été plus proche de 50.000,00 euro. Un tel apport représente toujours un avantage précieux non seulement en tant que revenu, mais aussi parce qu'il contribue à l'activité et à l'efficacité de l'organisation.
- 3.4 Les paiements des cotisations par l'IE au CSEE restent réguliers et se font en temps utile, bien qu'en matière d'affiliation, il pourrait y avoir une dépendance exagérée à des données chiffrées dépassées qui risquent de limiter des augmentations de revenus potentielles.
- 3.5 Les réserves actuelles du CSEE, après déduction du déficit de 2007 se situent à 164.741,00 euro, dont une fraction de 100.000,00 euro est allouée à la Fondation et risque de devoir être transférée en 2008. Ceci réduit les réserves à 64.741,00 euro qui peuvent être considérés comme un actif sécurisé. Si toutefois le déficit devait se répéter, ces réserves seront épuisées dans un ou deux ans.
- ~~3.6~~ Grâce au fait qu'il n'y a pas eu d'Assemblée Générale, et malgré le coût d'un Conseil à prendre en compte, approximativement 10,000 euros ont été épargnés.-
- 3.7 Les réseaux n'ont occasionné aucun frais, ceux-ci ayant été assimilés à des activités mises en œuvre dans le cadre de projets. Ce lien a permis de réaliser une économie.
- 3.8 La production du livre sur l'histoire du CSEE, bien que précieux et arrivant au bon moment, a généré une dépense de 31.000,00 euro qui n'était pas budgétisée.
- 3.9 La réforme des salaires des employés, qui a été réalisée grâce à des avantages de pension et de retraite, a permis de contrôler les niveaux des salaires tout en préservant les intérêts des employés, mais a coûté cette année 27.000,00 euro. En outre, le CSEE doit maintenant assumer les frais pour le recrutement d'un comptable à plein temps, là où ces frais étaient auparavant partagés avec l'IE. Les frais de personnels continuent à représenter environ 50 % du budget après

perception des paiements de la Commission. Le fait d'avoir renoncé au remplacement temporaire d'une collègue en congé de maternité a également permis de réaliser des économies, quoiqu'il y a lieu de rester attentif aux implications sur la charge de travail de tous.

- 3.10 Les principaux domaines d'activité reflètent fidèlement les dépenses des années précédentes.
- 3.11 En 2006, le budget déficitaire s'est avéré en réalité très exact. De l'avis des vérificateurs, la décision du Bureau de rejeter certaines dépenses prévues dans un budget déficitaire semble dangereusement irréaliste. Prévoir une perte de seulement 2.819,00 euro semble irresponsable. Les vérificateurs estiment qu'une perte de 50.000,00 à 60.000,00 euro aurait été réaliste.
- 3.12 En outre, le budget n'inclut pas de provision pour une Assemblée Générale. Même si la pratique de réserver l'ensemble des frais au budget 2009 est acceptable, il n'en reste pas moins qu'il y a lieu de rester attentif à la pression financière qu'elle risque d'occasionner.

*

*

*

4. **Conclusion.**

Les vérificateurs se félicitent de la clarté et de l'organisation avec lesquelles l'information est fournie, mais tiennent à exprimer une préoccupation croissante en ce qui concerne l'excédent des dépenses par rapport aux revenus. Cette tendance risque de conduire vers une future crise qui ne pourrait être évitée que par le biais d'une reconstruction, une augmentation des cotisations, ou encore en optimisant l'efficacité avec laquelle ces dernières sont perçues. Il semble que les opportunités pour accroître les revenus issus de la Commission de l'UE à travers la Fondation soient limitées.



Sue Rogers



Frank Kuijpers

Audit du CSEE
Rapport des Vérificateurs sur les comptes de 2008

1. Contexte général.

- 1.1 Les Vérificateurs sont ravis de constater que les progrès dans la tenue des comptes ont été poursuivis. L'administration, l'organisation, la transparence et la clarté des dispositions financières sont d'un niveau très élevé. Le travail du comptable, Roger Jonckeer et son soutien administratif ont été des facteurs cruciaux dans le maintien d'un niveau aussi élevé. Leur analyse et le soin apporté ont été très bénéfiques au CSEE.
- 1.2 Les comptes ont été professionnellement vérifiés par Ernst & Young ce qui garantit une sécurité financière pour les transactions réalisées et, selon leurs propres termes, rend « une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association ». Notre responsabilité en tant que Vérificateurs réside dès lors davantage dans l'évaluation politique générale des processus ainsi que dans la sécurité financière à long terme de l'organisation.
- 1.3 La séparation des comptes de la Fondation et du CSEE continue à être un avantage majeur.

2. La Fondation.

- 2.1. La Fondation fonctionne désormais dans un cadre totalement indépendant. La convention qui, à l'origine, prévoyait une injection supplémentaire de capital de 100.000 € pour la Fondation, n'a pas été réalisée car il est clair qu'elle n'est pas nécessaire pour l'instant et que transférer 100.000 € du CSEE dans la Fondation pourrait créer des pressions inutiles.
- 2.2. Au cours de l'année fiscale les activités relatives à 4 Contrats ont été menées :
 - Pour "Dialogue Social IV", "Truce – Violence" et "L'Europe a besoin des enseignants" les rapports finaux ont été envoyés mais l'approbation de la Commission et la subvention finale n'ont pas encore été reçues.
 - Les activités pour "Elfe2" ont débuté en janvier 2008 et, comme il s'agit d'un projet de deux ans, se termineront en décembre 2009. Une première avance de 106.970 € a été payée par l'Agence et une seconde avance de 93.465 € sera payée début 2009.

Les activités de 3 Contrats, "Egalité des Genres", "Stress au Travail II" et "Dialogue Social V", ont débuté avant la fin de l'année fiscale, en décembre et en septembre, mais ne seront clôturés que l'année fiscale prochaine. Ces Contrats ont apporté, respectivement, des avances de la Commission de 71.530 €, 56.593 € et 73.052 € mais ce n'est qu'en 2009 que la subvention finale sera payée et ce paiement dépendra du rapport final.

Les Vérificateurs sont heureux de constater que les problèmes qui s'étaient présentés par le passé dans le cadre de la finalisation des rapports ne se sont plus reproduits.

- 2.3. L'Agence de la Commission Européenne (EACEA) exige toujours une garantie bancaire pour couvrir ses avances. A la fin de l'année fiscale, la banque ING garantissait 3 avances du EACEA : une pour "Enseignants pour une Europe Sociale " et 2 pour "Elfe2". Lorsqu'on peut bloquer un dépôt à terme pour couvrir la garantie bancaire, cela assure qu'un intérêt est payé sur le dépôt et que la banque ne perçoit qu'1% pour ses services. Les Vérificateurs sont heureux de constater que deux des trois garanties ont été couvertes par un dépôt à terme ce qui a créé quelques avantages financiers. La Fondation doit supporter des charges bancaires pour une seule garantie car la nécessité d'assurer un flux de trésorerie adéquat a empêché le versement d'un dépôt à terme.
- 2.4. Les charges bancaires d'un total de 2.083,66 € sont inférieures au montant budgété mais sont plus élevées que l'année passée car elles comprennent le coût d'une seconde garantie bancaire pour l'EACEA. Ces coûts, ainsi que ceux de l'audit constituent des charges financières inévitables.
- 2.5. Il est indispensable que tous les participants aux séminaires, conférences, réunions qui font partie des projets du CSEE soumettent leurs demandes de remboursement et reçus rapidement, sans quoi il y a un risque de retard supplémentaire de paiement à la Fondation alors que le système est déjà très long.
- 2.6. Les Vérificateurs estiment que, pour l'estimation du budget, la réduction de 10% que le comptable a appliquée sur tous les chiffres originaux des projets présentés à la Commission, est une approche raisonnable et prudente.
- 2.7. A la fin de 2008, la Fondation avait des actifs de 491.444 €, mais cette image publique très positive signifie aussi qu'il existe des obligations à long terme pour le même montant. Cependant, il est très satisfaisant de constater que la Fondation se trouve dans une position financière solide et de plus en plus saine. L'année se clôture par un excédent de revenus par rapport aux dépenses de 632,19 € ce qui compense plus que suffisamment le déficit de l'année passée qui s'élevait à €396,81.
- 2.8. Il faut louer en particulier les compétences du personnel qui s'efforce sans arrêt de maximaliser les subventions en surveillant régulièrement les projets, de manière à ce que des opportunités d'amélioration ne soient pas perdues lorsque les projets peuvent s'intégrer dans les budgets et de manière à évaluer si le choix des dépenses est approprié. La compréhension des opérations, qui sont influencées par des réactions qui varient selon les Agences, et la surveillance régulière afin de rester à jour, sont garanties par les efforts et les compétences du personnel ainsi que par leur compréhension de ces complexités.
- 2.9. Le planning budgétaire pour 2009 semble beaucoup plus réaliste et solide que celui des années précédentes ce qui est un excellent pas en avant.

3. Le CSEE-ETUCE.

- 3.1 L'augmentation des cotisations de 0.302 en 2007 à 0.313 en 2008 a permis une augmentation du revenu à 816.754 € contre 804.220 € en 2007. Malgré les revenus supplémentaires en cotisation, en 2008, il y a un déficit de 33.641 €. Cependant, il s'agit là d'une grande amélioration par rapport au déficit de 102.658 € de l'année précédente.
- 3.2 Un facteur important de cette amélioration a été un contrôle très attentif des frais de personnel, ce qui s'est traduit par un congé de maternité prolongé sans remplacement, par un membre du personnel qui est parti et n'a pas été remplacé et par un membre du personnel qui a été autorisé à diminuer son temps de travail de 10 %. Cela a permis une économie de 23.345 € (bien que trois indexations automatiques des salaires en 2008 aient créé une charge imprévue de près de 34.000 €), et cela a été un facteur déterminant dans la réduction du déficit. Cependant, bien que les Vérificateurs saluent cette prudence dans le contrôle, il y a une inquiétude que la situation puisse par la suite mettre une pression excessive sur le personnel restant et ils demandent de suivre attentivement cette situation.
- 3.3 La charge la plus importante du CSEE est celle des coûts des représentants et du personnel.
- 3.4 Les Vérificateurs sont heureux de constater que les attentes négatives quant aux ressources générées par les projets étaient erronées. En outre, une plus-value certaine produite par les activités des projets est tout à l'avantage du CSEE.
- 3.5 La dépendance au paiement des cotisations par l'IE est maintenant résolue et des paiements réguliers sont exécutés habituellement entre mai et juillet. Cependant, le CSEE n'a aucun contrôle sur les données d'affiliation mentionnées sur les factures, ni sur leur fiabilité, ni sur les efforts pour obtenir la totalité des cotisations. Tout manquement dans le système de l'IE a une conséquence financière sur les cotisations du CSEE. Les Vérificateurs sont conscients que l'IE s'efforce de mettre à jour les chiffres repris sur les factures et ils encouragent toutes les organisations membres à collaborer positivement avec l'IE afin d'assurer une mise à jour fiable des cotisations.
- 3.6 Les principaux domaines d'activités reflètent fidèlement les dépenses des années antérieures.
- 3.7 Le budget de 2008 qui avait été élaboré plusieurs années auparavant, ne s'était pas révélé très exact (par exemple pour les cotisations). Cependant, les Vérificateurs sont rassurés par l'élaboration du budget pour 2009 qui est indubitablement plus réaliste et plus efficace. Celui-ci se base sur des chiffres actuels remaniés lorsque nécessaire.
- 3.8 Les Vérificateurs se félicitent de la mise en place de formations supplémentaires pour le personnel, aussi bien en langues qu'en compétences IT, cette seconde formation étant requise suite à la mise à jour des systèmes d'ordinateurs.

4. Conclusion.

La clarté et l'organisation des informations procurées continuent à satisfaire les Vérificateurs. Quoique le niveau des déficits ait été considérablement réduit à € 33.641 par rapport à € 102.658 en 2007, les Vérificateurs restent inquiets quant à l'excès de dépenses par rapport aux revenus. Les Vérificateurs apprécient l'utilisation de l'amortissement des actifs qui est essentiel pour assurer le remplacement futur des équipements. La tendance vers un déficit régulier risque de conduire vers une future crise qui ne pourrait être évitée que par le biais d'une reconstruction, une augmentation des cotisations, ou encore en optimisant l'efficacité avec laquelle ces dernières sont perçues. Il semble que les opportunités pour accroître les revenus issus de la Commission de l'UE à travers la Fondation pourraient aider mais seraient limitées.

Les Vérificateurs remercient le personnel pour leur soutien et leur aide dans la préparation du présent rapport et pour leur gestion soigneuse et efficace des finances durant toute l'année. Les améliorations des procédures sont chaque année remarquables et positives.



Sue Rogers



Frank Kuijpers